

Formation Formation

Intitulé de la formation

«Perméabilité à l'air des constructions : les conditions de la réussite pour des constructions basse consommation »
Notions fondamentales pour la conception et le contrôle des performances d'étanchéité à l'air des bâtiments.

Durée

Deux journées : le lundi 5 Juillet 2010 – Accueil à 9 h 00
le mardi 6 Juillet 2010 – Visite de chantier le 6 matin

Lieu

Bordeaux-Montesquieu Technopole 1, allée Jean Rostand 33650 Martillac

Public Concerné

Maîtres d'ouvrages, Architectes, Bureaux d'études, Economistes, Entreprises du bâtiment

Pré-requis

Exercer ou avoir exercé une activité professionnelle correspondant au public visé.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux participants d'appréhender les principales clés de conception et de mise en œuvre des produits d'étanchéité à l'air, en vue de les mettre en pratique dans les projets de construction basse consommation énergétique.

Animateurs

Raphaèle ENFEDAQUE, ingénieur ENSI, expérience de gestion de chantier bâtiment, créatrice et gérante de la société ERBE VERTE, créatrice du concept ECOON (conception d'habitat durable en bois), co-gérante de la Sarl Lagrange Truffaut (Charpente/Couverture/Construction Bois). Mise en place sur les chantiers ECOON d'une conception intégrée de la perméabilité à l'air de l'enveloppe.

ERBE VERTE – ECOON la Maison Naturelle : 11 route de l'Eglise 33670 St Genes de Lombaud
raphaele.enfedaque@orange.fr

Andrés LITVAK, ingénieur ENTPE, Docteur INSA Lyon, Directeur de la CDPEA depuis 2008. Spécialiste de l'enveloppe du bâtiment et de la qualité de l'air intérieur, il a participé depuis une dizaine d'années à de nombreux travaux de recherche et réglementaires sur l'étanchéité à l'air des constructions.

cdpea.litvak@bordeaux.cci.fr

Au terme de cette formation de deux journées, les participants connaîtront le contexte réglementaire associé à la perméabilité à l'air (prise en compte dans les calculs thermiques réglementaires, dispositif de contrôle des constructions, acteurs en charge du contrôle et de l'accompagnement). Ils devront être capables de bâtir un argumentaire auprès de leurs clients sur les enjeux liés à la perméabilité à l'air et de traduire leurs besoins pour les mettre en œuvre dans l'organisation des acteurs et dans les choix techniques de conception.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Lundi 5 Juillet 2010

9 h 00**Accueil des participants**

9 h 15 / 9 h 30 Ouverture (par Andrés Litvak, Directeur de la CDPEA)

- Présentation des formateurs
- Présentation des objectifs de cette formation

9 h 30 / 10 h 30 Premières Notions théoriques

- Présentation des Enjeux
- Grenelle de l'environnement et Contexte réglementaire
- Définitions techniques
- Mise en œuvre des normes et des réglementations

10 h 30 / 11 h 30 Enjeux de l'étanchéité à l'air

- Déperditions énergétiques
- Pathologies constructives
- Renouvellement d'air et qualité d'air intérieur
- Mise en place d'une démarche qualité : coûts et gains potentiels

11 h 30 / 12 h 30 Les premiers résultats et l'offre actuelle

- Résultats de campagnes de mesure : les premiers retours du terrain
- Les pratiques
- Marché du contrôle de l'étanchéité à l'air en Europe et en France
- Les outils en cours de développement

.....**Pause Déjeuner : 12h30/13h30**

14 h 00 / 16 h 30 Comment réussir son opération

- Rappels : idées reçues et faux amis

16 h 30 / 17 h 30 Exemples de mise en œuvre et discussion

17 h 30 / 18 h 00 Questions / Réponses – Evaluation de la session de formation

18 h 00**Fin de la 1^{ère} journée de formation**

Mardi 6 Juillet 2010

8 h 45**Accueil des participants**

Point de rencontre à la Technopole Bordeaux-Montesquieu pour départ groupé

9 h 00 / 12 h 00 **Visite de chantier à MARTILLAC**

- Programme commandé en THPE électrique de 38 maisons :
Maîtrise d'ouvrage AQUITANIS, Architecte Bernard BOURGEOIS, EGERIS Construction
- Visite de deux Maisons mitoyennes : T4, 80 m² en R+1
- Ces deux maisons individuelles serviront de test pour le contrôle de l'étanchéité à l'air.

12 h 30 **Retour à la Technopole Bordeaux-Montesquieu**

.....**Pause Déjeuner 12h30/13h30**

14 h 00 / 15 h 30 **Démarches Qualité et Outils existants**

15 h 30 / 16 h 15 **QCM - 20 questions**

16 h 15 / 17 h 00 **Discussion : Questions / Réponses**

17 h 00 / 17 h 30 **Evaluation de la session de formation**

18 h 00**Fin de la 2ème journée de formation**

.....**FIN DE LA FORMATION**.....

FINANCEMENT

Une convention est établie entre la CDPEA et votre entreprise pour imputation au budget de formation continue.

Coût par stagiaire : 570 € Net de taxe pour un adhérent
720 € Net de taxe pour un non-adhérent

(Ce coût comprend les frais de formation, les documents pédagogiques pour une personne par entreprise/organisme).

(Ce coût ne comprend pas les repas de midi qui seront à régler sur place en complément par chaque participant).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Nous retourner le formulaire ci-joint, le plus tôt possible et avant le 18 Juin 2010, accompagné impérativement de votre règlement par chèque à l'ordre de la CDPEA qui validera ainsi votre inscription (nombre de places limité).

Dès réception, nous vous adresserons la convention de formation, qui devra nous être retournée signée, et la facture.

En cas d'empêchement d'un stagiaire de participer effectivement à la session à laquelle il est inscrit, un autre collaborateur pourra lui être substitué.

FINANCEMENT DES FORMATIONS ENTREPRISES

Quelle que soit la taille de votre entreprise, vous versez chaque année une contribution légale au titre de la formation professionnelle. En conséquence, vous pouvez favoriser la formation de vos salariés et sous certaines conditions, bénéficier des financements prévus à cet effet.

La CDPEA est prestataire de formation agréée, ce qui permet à votre entreprise de bénéficier d'une prise en charge de tout ou partie du financement auprès de votre OPCA de branche (organisme paritaires collecteurs agréés). Pour cela, il vous suffit de retirer un dossier de demande de financement. Les pièces à joindre à la demande de remboursement sont :

- la convention de formation avec l'organisme de formation
- une facture acquittée de l'organisme de formation
- le programme détaillé de la formation
- les attestations de présence signées par les stagiaires ou les feuilles d'émargement pour la période concernée.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Perméabilité à l'air des constructions : les conditions de la réussite pour
des constructions basse consommations

les Lundi 5 et Mardi 6 Juillet 2010 à MARTILLAC (33650)

A retourner **avant le Vendredi 18 Juin 2010** à

CDPEA
Ecoparc – 58, rue Jean Duvert
33295 Blanquefort Cedex
Tél. : 05.47.48.16.20
Fax : 05.56.57.18.47
cdpea@cdpea.fr

**accompagné de votre règlement par
chèque à l'ordre de la CDPEA**

- 570 € Net de taxe pour un adhérent
- 720 € Net de taxe pour un non-adhérent (*)

Nom

Prénom

Fonction

Entreprise/Organisme

Activité

Adresse

Code Postal Ville

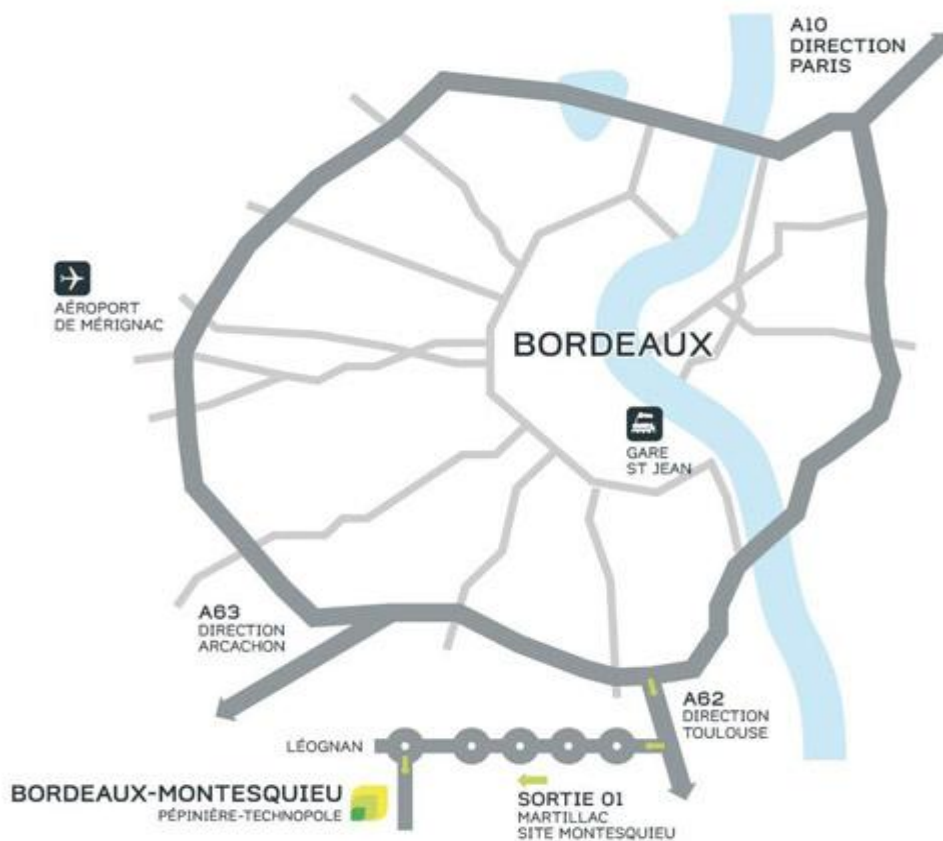
Tél Portable Fax

E-mail

(*) Souhaite adhérer à la CDPEA. Pour cela, contacter Laurence Oliver au 05.47.48.16.20
afin de recevoir une plaquette d'adhésion.

BORDEAUX-MONTESQUIEU Pépinière Technopole
1, allée Jean Rostand
33650 MARTILLAC
Tél. : 05 56 64 82 00

Plan d'accès



Depuis Bordeaux (ou depuis l'aéroport de Mérignac) :

- Suivre la direction de la rocade,
- prendre l'autoroute A62 (direction Toulouse),
- prendre la première sortie (sortie n°1 - Martillac Site Montesquieu) et tourner à droite,
- continuer tout droit jusqu'au 5ème rond point,
- au 5ème rond point, prendre à gauche.



Depuis Toulouse (par l'autoroute A62) :

- prendre la deuxième sortie après le péage (sortie n°1 - Martillac Site Montesquieu) et tourner à droite,
- continuer tout droit jusqu'au 5ème rond point,
- au 5ème rond point, prendre à gauche.

Depuis Bayonne (par l'Autoroute A63) :

- suivre l'autoroute A63 en direction de Bordeaux,
- en rejoignant l'embranchement de la rocade, prendre la voie de droite pour suivre la direction "Bordeaux-Talence-Toulouse",
- prendre l'autoroute A62 (direction Toulouse),
- prendre la première sortie (sortie n°1 - Martillac Site Montesquieu) et tourner à droite,
- continuer tout droit jusqu'au 5ème rond point,
- au 5ème rond point, prendre à gauche.

Depuis Paris (par l'Autoroute A10) :

- après le péage, prendre la sortie n°1 (Bayonne - Cenon - Bordeaux - Toulouse - Artigues - Gare St Jean), et prendre la N230 en direction d'Arcachon-Bayonne-Toulouse,
- Après le pont d'Arcins, prendre la direction de Mérignac-Toulouse-Bayonne-Bassin d'arcachon,
- rejoindre l'autoroute A62 (direction Toulouse),
- prendre la première sortie (sortie n°1 - Martillac Site Montesquieu) et tourner à droite,
- continuer tout droit jusqu'au 5ème rond point,
- au 5ème rond point, prendre à gauche.